Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 19/07/2021
ID : 082-228200010-20210715-CD20210715_8-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

CD20210715_8
id. 5847

Le 15 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :
Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RABAULT (pouvoir à Mme SARDEING)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

COMMISSIONS INTERNES
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

En application de l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil départemental procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein des commissions internes du Département dans les cas et conditions prévues par les dispositions régissant ces commissions.

Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 19/07/2021
ID : 082-228200010-20210715-CD20210715_8-DE

Dans ce cadre, les conseillers départementaux sont chargés par l'assemblée départementale de participer aux commissions internes du Département qui interviennent dans la gestion quotidienne de dossiers liés aux compétences de la collectivité.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3121-15 et L3121-22,

Considérant que les commissions internes du Département interviennent dans la gestion quotidienne des dossiers liés aux compétences de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des commissions internes, le vote ayant lieu alors à main levée ;

- Désigne les conseillers départementaux pour siéger au sein des différentes commissions internes de la collectivité telles que déclinées par thématique ci-dessous ;

AGRICULTURE

.Commission de contrôle des subventions au titre de l'assurance grêle
4 conseillers départementaux composent la commission.

Le Président
M. Jean-Luc DEPRINCE
M. Jérôme BEQ
Mme Liliane MORVAN
Mme Véronique COLOMBIÉ

Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 19/07/2021
ID : 082-228200010-20210715-CD20210715_8-DE

CULTURE

.Groupe de réflexion occitan

Pour le positionnement du Conseil départemental en matière de culture occitane, un groupe de réflexion a été instituée composé de 7 conseillers départementaux.

Titulaires
M. Emmanuel CROS
Mme Christiane LE CORRE
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Christian ASTRUC
M. Ghislain DESCAZEAUX
Mme Nadine SINOPOLI

ENVIRONNEMENT

.Comité de pilotage des espaces naturels sensibles

4 conseillers départementaux sont à désigner.

Le Président
M. Alain BELLOC
M. Cédric VAISSIÈRES
Mme Dominique SARDEING
Mme Véronique COLOMBIÉ

SOLIDARITÉ – SANTÉ – LOGEMENT - HABITAT

.Commission d'évaluation des contrats jeunes majeurs

Un élu départemental est à désigner et son suppléant.

Titulaire	Suppléant
Mme Catherine BOURDONCLE	M. Emmanuel CROS

Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 19/07/2021
ID : 082-228200010-20210715-CD20210715_8-DE

.Commission habitat

La commission est composée du Président du conseil départemental ou de son représentant ainsi que de 5 élus désignés.

Titulaires
Le Président
M. José GONZALEZ
M. Alain BELLOC
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Nadine SINOPOLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS

.Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Un élu départemental est à désigner pour chacun des comités locaux du fonds, ainsi que son suppléant.

Il comporte 5 comités locaux couvrant le territoire du Département à savoir :

- *Beaumont de Lomagne – Valence d'Agen*

Titulaire	Suppléant
Mme Anne IUS	Mme Christiane LE CORRE

- *Castelsarrasin – Moissac*

Titulaire	Suppléant
Mme Véronique COLOMBIÉ	M. Romain LOPEZ

- *Montauban*

Titulaire	Suppléant
Mme Catherine BOURDONCLE	M. José GONZALEZ
Mme Liliane MORVAN	M. Ghislain DESCAZEAUX

Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 19/07/2021
ID : 082-228200010-20210715-CD20210715_8-DE

- *Caussade – Négrepelisse*

Titulaire	Suppléant
Mme Nadine SINOPOLI	M. Cédric VAISSIÈRES

- *Montech – Verdun sur Garonne*

Titulaire	Suppléant
Mme Marie-Claude NÈGRE	Mme Dominique SARDEING

.Revenu de solidarité active (RSA) – Commission dérogations et remises d'indus
Elle est composée de 9 conseillers départementaux.

Titulaires
M. José GONZALEZ
M. Emmanuel CROS
Mme Nadine SINOPOLI
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Dominique SARDEING
Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Romain LOPEZ
Mme Any DELCHER

Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 19/07/2021
ID : 082-228200010-20210715-CD20210715_8-DE

.Revenu de solidarité active (RSA) – Projet Département d'Insertion (PDI) et Pacte territorial l'insertion (PTI)

Cette commission est composée du Président du conseil départemental ou de son représentants ainsi que de 6 élus départementaux titulaires désignés. 6 élus suppléants sont nommés dans les mêmes conditions.

Titulaires	Suppléants
Le Président	
M. José GONZALEZ	M. Cédric VAISSIÈRES
M. Emmanuel CROS	Mme Patricia DUCASSÉ
Mme Nadine SINOPOLI	Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Anne IUS	Mme Liliane MORVAN
Mme Élisabeth CASTAGNÉ	Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Christiane LE CORRE	M. Jean-Luc DEPRINCE

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL